

S'installer en collectif agricole en Bretagne, des perspectives au service du renouvellement des générations agricoles.

Le renouvellement des générations agricoles est un enjeu majeur tant pour le maintien de notre agriculture nourricière que pour l'accélération de la transition agroécologique. En Bretagne, la moitié des exploitations agricoles bretonnes est détenue par des personnes de plus de 55 ans et représente 45% de la surface agricole régionale. La Bretagne connaît une attractivité importante pour de futur.es installé.es avec environ 2500 candidat.es qui entament chaque année le parcours à l'installation. Ce réel potentiel n'aboutit pourtant qu'à moins de 500 installations aidées par an (Conseil régional de Bretagne, 2022) [1].

Les CIVAM Bretons et le collectif InPACT Bretagne documentent et accompagnent depuis de nombreuses années des projets d'installation-transmission. Ce travail entre transmetteurs et futurs installés a mis en lumière des transmissions vers des collectifs permettant d'enclencher une transition à double changement : changement de pratiques et création d'emplois (responsables agricoles et salariés). (Projet RT2, 2025)

A l'image d'une agriculture qui se complexifie, une nouvelle génération apparaît avec des motivations et des profils variés : NIMA, HCF, reconversion professionnelle ayant des parcours et des aspirations très divers et mal appréhendés. Ces profils pluriels sont porteurs de nouveaux modèles d'agriculture tant sur les types de production que sur la définition de l'entreprise agricole (Gazo, 2023). Ils et elles aspirent à des installations à plusieurs (association, actions collectives, coopération, partage, ...) parfois sans passer par des mises en société ou autre forme de formalisation (Cretin et al, 2023).

L'installation en collectif peut conduire à augmenter le nombre d'emplois présents sur une structure lors d'une transmission, du fait des évolutions de pratiques et des modèles économiques (diversification, transformation, valorisation en circuits courts).

Dans le contexte breton où de grandes fermes sont à transmettre, la reprise par des collectifs sur des projets de polyculture-élevage peut représenter un levier dont il est intéressant de se saisir. Depuis plusieurs années, les groupes CIVAM bretons qui observent et accueillent ces nouveaux profils de projets en synergie, sont sollicités pour accompagner des projets d'installation en collectifs et de jeunes collectifs dans l'instauration de leur fonctionnement et le renforcement de leurs modalités relationnelles au travail. A l'importance de la prise en compte de la dimension humaine, viennent s'ajouter des dimensions juridiques, statutaires, foncières qui viennent complexifier le parcours de ces collectifs et nécessitent une amélioration continue des pratiques des accompagnateur.rices et leur montée en compétence dans certains domaines.

C'est dans ce contexte qu'est né le **projet de recherche participatif ATIC (Analyse des Trajectoires à l'Installation Collective)** co-animé par la FRCivam Bretagne et l'Institut Agro Rennes-Angers, dont l'objet est de faire un état des lieux des collectifs bretons et de leurs caractéristiques afin de mener une analyse réflexive sur les accompagnements qui leur sont actuellement proposés et de les améliorer, le tout, au service du renouvellement des générations agricoles en Bretagne.

Qu'est-ce qu'un collectif agricole et agri-rural ?

S'installer en collectif, peut revêtir différents aspects et dimensions. Le terme même de collectif a lui-même plusieurs définitions. Du collectif familial aux grands collectifs agri-ruraux d'une dizaine d'UTH, en passant par des GAEC comptant parmi leurs membres un couple et un tiers, ces nouvelles formes de ferme « à plusieurs » rencontrent un intérêt croissant pour les futur.es agriculteur.rices en Bretagne comme sur le reste du territoire national.

Les formes d'installations à plusieurs telles que nous allons les entendre dans cette étude sont émergentes. Cependant elles sont le résultat d'une histoire. En effet, elles sont une forme d'héritage des « communautés utopiques » (Cretin et al. 2023) ou « communautés intentionnelles » (Lallement 2019) qu'a connu la France dans la seconde moitié du XXème. Elles partagent des similarités dans leurs idées sur les préoccupations environnementales et le bien vivre ensemble.

Tout comme les collectifs en eux-même, les définitions des fermes collectives dans la littérature sont multiformes. Elles se distinguent à travers des critères différents selon la temporalité et l'objet de l'étude (Lallement 2019).

Delphine Laurant : *“ce n'est pas si simple, les structures sont complexes et protéiformes. Lorsque l'on demande aux collectifs eux-même comment ils se définissent et s'appellent, ils utilisent plusieurs termes : collectifs fermiers, ferme collectives, collectif en auto-gestion.”* (La charrue avant les bœufs ! 2023)

Dans le cadre du projet de recherche participatif ATIC, nous avons donc, dans un premier temps cherché à définir les contours de ce que sont les collectifs, quelles sont leurs formes, leurs tendances et leurs évolutions.

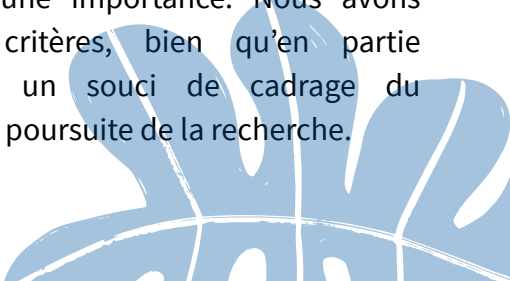
« A plusieurs », ça veut dire quoi ?

Pour définir la dimension des fermes, nous sommes parti.es de la définition suivante : « Les fermes collectives sont portées par des groupes d'au moins trois individus qui n'ont pour la plupart pas de lien de parenté, même si des couples ou des liens familiaux peuvent exister au sein du groupe. » (Cretin et al. 2023). Selon cette définition, le collectif devra donc être composé d'au moins trois associé.es dont une personne tiers, c'est-à-dire qui n'aura aucun lien familial avec les autres. Ce choix de taille de collectif repose également sur les relations humaines qu'il implique, en effet le mode de prise de décision aura tendance à être plus informel en famille qu'entre ami.es-associé.es et devra être plus horizontale avec la présence d'un tiers.

« Pour savoir si un collectif est un collectif, le besoin de se réunir régulièrement peut être un bon indicateur » nous précise Maëla Naël, agricultrice au sein de la ferme collective des Folaïsons (56) et autrice du livre « Fermes collectives, le guide (très) pratique ».

Maëla Naël : *“S'il n'y a pas de réunion de travail régulière, c'est que les liens, les décisions se font beaucoup de manière implicite, que les problèmes, la régulation se fait sans concertation collective.”* (Entretien)

Cependant ces contours sont eux-mêmes questionnables. Une ferme associant deux tiers et fonctionnant de manière horizontale avec de nombreux salarié.es ne se rapproche-t-elle pas d'un collectif ? Deux collectifs de deux associés non familiaux sur le même foncier, ayant un fonctionnement informel collectif fort rentrent-ils ou non dans la définition ? La question du lieu a donc également une importance. Nous avons donc fixé ces critères, bien qu'en partie arbitraires, dans un souci de cadrage du recensement et de poursuite de la recherche.



Le collectif dans le collectif – différents niveaux d'implication

« Un collectif c'est une unité de lieu et de temps » nous dit **Maëla Naël**. (Entretien)

Et cela va des fermes voisines, qui ne partagent que la proximité géographique, aux fermes communautaires qui partagent la propriété du foncier et des bâtiments, le matériel, le travail, l'assolement, la commercialisation, les bénéfices et pertes, les revenus et l'habitat (Naël 2023).

Dans le périmètre de notre étude, nous souhaitons écarter la notion de voisinage et intégrer le partage d'un minimum de facteur de production et a minima via son usage, si ce n'est pas la propriété. Autrement dit, partager au minimum l'utilisation du foncier, que les membres du collectifs en soient propriétaires ou non, ou tout autre facteur de production (machinerie, la production de l'un devenant l'intrant de l'autre...).

Il existe une multitude d'imbrication de statuts juridiques dans les fermes collectives, ceci entre autres parce qu'il n'y a, à ce jour, pas de statut unique adapté à leurs organisations diverses. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas dans cette étude de critère lié au statut juridique. L'unité de lieu est cependant un critère, les paysan.nes devant partager un lieu commun (bâtiments, terres).

Ainsi émergent des structurations de fermes collectives à plusieurs niveaux de partage, à l'enchevêtrement de structures juridiques parfois comparables à certaines holdings agricoles.

Exemple : **Le Collectif Biotaube à Vignoc (35)** cumule sur un foncier de 19 ha six formes juridiques différentes (un GFA, un GAEC, une Entreprise Individuelle, une Auto-entreprise, une entreprise en CAE ainsi qu'une association) au sein des quelles travaillent 12 personnes pour un total de 10 UTH à l'année. Ces personnes travaillent sous cinq statuts sociaux différents : non salarié.es agricole, salarié.es agricoles permanents, salarié.es saisonniers, entrepreneurs ruraux, entrepreneur en portage salarial. Ces éléments montrent bien la complexité des montages juridiques et l'arbitrage entre les avantages et inconvénients. (Projet CONNECTE Civam 35 IT)

Quelles activités sur le collectif ?

Ces collectifs ont la particularité de pouvoir ajouter aux activités agricoles des activités artisanales, libérales ou d'accueil. Nous avons cependant fait le choix de nous pencher sur collectifs dans lesquels l'activité agricole est dominante. La production agricole en elle-même n'a pas toujours de vocation marchande, elle peut être vivrière, menées dans un but d'auto-suffisance.

Nous avons choisi de nous pencher sur les collectifs agricole et agri-ruraux dans lesquels la production agricole marchande est dominante, et ce, afin d'écarter les « pratiques de subsistance » (Cretin et al, 2023) qui ont un objectif d'autonomie alimentaire. Elles sont ici écartées car elles ne résultent pas de processus d'accompagnement de la part d'organismes.

D'autres spécificités

Il existe d'autres particularités que nous rattachons aux collectifs sans pour autant en faire des critères de sélection :

- les préoccupations environnementales sont souvent citées dans les collectifs avec une sur-représentation du label AB
- les collectifs réunissent une proportion plus importante que les autres fermes de personnes non-issues du milieu agricole (NIMA).



En conclusion

Afin d'établir le recensement des fermes collectives bretonnes dans le cadre du projet ATIC, les critères que nous retenons pour définir un collectif sont les suivants :

- Trois personnes au minimum, dont au minimum une n'a pas de liens familiaux avec les autres
- Ayant une activité sur un même lieu
- Partageant l'usage à minima d'un facteur de production
- Ayant une activité agricole prépondérante
- Mettant sur le marché une part majoritaire de cette production agricole
- Ayant une organisation horizontale, avec des décisions prises lors de réunions de travail

Etat des lieux de collectifs en Bretagne

Première phase du projet de recherche participatif ATIC, la phase du recensement des collectifs bretons existants ou en projet sur le territoire a débuté et sera finalisée courant 2026. L'étude d'un échantillon de 52 fermes collectives existantes et répondant aux critères du périmètre fixé par l'étude nous permet de mettre en lumière certaines caractéristiques de ces fermes.

52 FERMES COLLECTIVES

Pour cette étude, un échantillon de 52 fermes bretonnes a été recensé

235 MEMBRES DE COLLECTIFS

Cet échantillon mobilise 235 membres de collectif auxquels ont peut ajouter 26 salarié.es

64% TRANSFORMENT A LA FERME

64 % des fermes transforment tout ou partie de leur production dans différents domaines : produits laitiers, brasserie, boulangerie

4,5 ASSOCIÉ.ES

On retrouve 4,5 associé.es en moyenne par collectif, allant de 3 à 11 personnes, 5 UTH en moyenne en comptant les salarié.es

49% DE FEMMES

Près d'un membre sur deux de ces collectifs sont des femmes, contre 25% des exploitant.es en Bretagne en 2023.*

2,5 ATELIERS PAR FERME

Le tiercé de tête de ces ateliers sur ces fermes collectives sont le maraichage (62%), l'élevage bovin lait (41%) et la boulangerie (34%).

92% AGRICULTURE BIOLOGIQUE

92% des collectifs de l'échantillon produisent sous le label AB, contre 17.4% des exploitations à l'échelle bretonne*

60% EN VENTE DIRECTE

60% de ces collectifs font de la vente directe

*(CRAB 2025)

Ainsi on peut noter que les profils des membres de ces collectifs sont plus féminins en moyenne que l'ensemble des actif.ves breton.s. On peut supposer que l'installation en collectif peut être un levier pour l'installation des femmes mais cette hypothèse reste à vérifier. La quasi totalité de ces fermes produisent sous le label AB, montrant que la préoccupation environnementale est particulièrement développée parmi les collectifs. La présence d'atelier de transformation et de vente directe sur ces fermes est un indicateur de capacité à capter sur les fermes la valeur ajoutée des productions. Enfin ces fermes collectives sont diversifiées avec en moyenne 2,5 ateliers par ferme, cette diversité permet des synergies entre les ateliers, du point de vue des pratiques agricoles et de la valorisation des produits, notamment en vente directe. Cette diversité d'atelier est structurée autour l'organisation du travail à plusieurs et des intérêts des différents membres du collectifs.

Ces premiers éléments montrent l'intérêt de connaître ces formes d'installations à plusieurs et de les soutenir, que ce soit dans les politiques publiques ou par le biais d'accompagnements adaptés. Vous pourrez retrouver les données de l'étude mises à jour et consolidées au fur et à mesure sur le site du [projet ATIC](#)



- *Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture, Session du Conseil régional - 15 et 16 décembre 2022*
- *Projet RT2, 2025. Regards croisés sur la restructuration- Analyse synthétique d'une trentaine d'entretiens*
- *Gazo C. 2023 Se reconverter dans l'agriculture : du retour au recours à la terre*
- *Cretin L. et al., 2023. Les fermes collectives en France. Vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ? Économie rurale. Octobre-décembre 2023. N° 386, p. 5-24.*
- *Lallement M., 2019, Un désir d'égalité, vivre et travailler dans des communautés utopiques, Le Seuil.*
- *Naël M., 2023, Fermes collectives, le guide (très) pratique, Editions France Agricole*
- *Podcast La charrue avant les bœufs ! #12 - S'installer en agriculture, tout seul...? (Delphine LAURANT, Maëla NAËL, Céline RIOLO, Hélène BRIVES)*
- *Projet CONNECTE, Civam 35 Installation Transmission A paraître.*
- *Chambre d'agriculture de Bretagne 2025 ABC Les Chiffres – édition 2025*

Pour aller plus loin



- *Cretin, L., Scheromm, P., Laurens, L., & Vonthron, S., 2023, Les fermes collectives en Occitanie: des dynamiques d'installation territorialisées. Géocarrefour, 97(97/3).*
- *Laurant, D. 2022. Accompagner les projets agricoles collectifs. Une étude inductive mêlant une démarche participative sur une étude de cas et des enquêtes qualitatives sur des fermes collectives en France, thèse de doctorat, Université de Montpellier. <https://hal.science/tel-03940225/>*



ATIC (Analyse des Trajectoires à l'Installation Collective) est un projet de recherche participatif mené de 2025 à 2027 par la Fédération Régionale des Civam de Bretagne et l'Institut Agro Rennes-Angers autour de l'accompagnement des collectifs agricoles et agri-ruraux en Bretagne.

ATIC est financé par la Région Bretagne dans le cadre de l'AAP Recherche et Société.

Plus d'informations sur le site du projet :
<https://ferme.yeswiki.net/ATIC>

Contact :

Anne-Gaëlle Scatton - FRCIVAM Bretagne
anne-gaëlle.scatton@civam.org
07 54 35 29 06

Contacts des Civam/Adear qui accompagnent les collectifs en Bretagne



**CIVAM du
FINISTÈRE**

4 rue Saint Michel 29190 BRASPARTS
Tél : 02 98 81 43 94
civam29@orange.fr



**ASSOCIATION
LA MARMITE**

8 rue Beau Soleil 56220 Malansac
Tél : 02 97 67 28 06 - 07 88 20 79 85
lamarmite.asso@yahoo.fr



**CIVAM 35
Installation-
Transmission**

17 rue du Bas-Village
35 577 CESSON SEVIGNE
Tel : 07 43 15 34 12
civam35it@civam.org



**AGRICULTURE
PAYSANNE 22**

8 Rue des Champs de Pies
22000 Saint-Brieuc
Tel : 02 96 78 95 41
agriculturepaysanne22@gmail.com



FRCIVAM Bretagne | Mars 2026



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qui sommes-nous ? La Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne fédère quinze associations locales qui proposent des voies innovantes pour développer une agriculture et une alimentation durable et des activités rurales insérées dans les dynamiques territoriales. Son action repose sur l'autonomie des agriculteur-ices, les dynamiques d'échange et le dialogue avec la société.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.civam-bretagne.org.